

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°2

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **dix-huit septembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 12 septembre 2025 s'est
réuni, à la Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à Mme QUATRESSOUS
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, pouvoir à M. LASSALLE

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

OBJET :

**Rapport d'activités et volet
financier 2024 de la
Communauté de Communes.**

Monsieur le Président rappelle que la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, à titre de transparence et d'amélioration du débat démocratique, la remise d'un rapport annuel de l'activité de la Communauté de Communes aux Maires des communes membres.

Il est destiné à informer les Conseils Municipaux respectifs des principales réalisations de l'année civile écoulée effectuées par l'établissement intercommunal.

L'article 34 de la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a introduit une disposition complémentaire visant à renforcer la transparence financière au sein des intercommunalités.

Un exemplaire du rapport 2024 a été transmis aux conseillers présents, Monsieur le Président demande si il y a des observations.

Le rapport retrace l'ensemble des opérations d'équipement et les services mis en œuvre durant l'année 2024 pour les quatorze communes composant la Communauté de Communes.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir débattu, décide :

- de prendre acte du rapport de l'activité et du volet financier de la Communauté de Communes présentés en séance, pour 2024,

- de mandater Monsieur le Président pour l'adresser en cette forme à chaque Maire et à chaque conseiller municipal des communes membres de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » en application de la Loi Engagement de Proximité.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié ou Notifié

le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2024

- Septembre 2025 -

INTRODUCTION

Le présent rapport est établi selon les statuts de la Communauté de Communes du 26 avril 2019, modifiés le 23 Août 2022 par la restitution de la compétence supplémentaire « construction, aménagement, entretien et gestion des gîtes ruraux » aux communes membres de la Communauté de Communes.

En 2024, les conseils municipaux ont été consultés pour la modification des statuts « service public de la petite enfance et mise à jour du dispositif France Services » de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

Le rapport d'activités présente, d'une part, les réalisations par compétence en précisant leur lieu d'implantation et d'autre part, le rapport financier (Compte Administratif 2024) de la Communauté de Communes.

I - LES RÉALISATIONS

A - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

. **Le SCOT :**

Élaboré sur le territoire identique à celui du PLUi, le Schéma de cohérence territoriale du Pays de Lapalisse a été approuvé le 22/07/2005 et maintenu en vigueur pour 6 ans par délibération du conseil communautaire le 28/07/2015.

Le SCOT est devenu caduc depuis le 29/07/2021 en l'absence de délibération prise en application de l'article L143-28 du code de l'urbanisme.

. **Le PLUi** a été approuvé le 18/06/2009 et modifié comme suit : révision simplifiée n°1 et modification n°1 le 22/06/2011, modification simplifiée n°1 le 30/11/2011, mise à jour n°1 le 19/12/2011, révisions simplifiées n°2 à 10 le 03/09/2013 puis le 29/11/2013, modification n°2 et mise à jour n°2 le 03/09/2013, mise à jour n°3 le 06/10/2014, modification simplifiée n°2 le 27/04/2015, modification simplifiée n°3 le 02/06/2016, mise à jour n°4 le 12/10/2017, modification simplifiée n°4 le 24/07/2018, mise en compatibilité n°1 le 18/12/2018, mise en compatibilité n°2 le 24/09/2020, mise en compatibilité n°3 et n°4 le 15/07/2021, modification simplifiée n°5 le 29 juin 2023.

Par délibération du 4 mars 2021, le conseil communautaire a prescrit la révision générale de son plan local d'urbanisme intercommunal.

Le bureau d'études CITTANOVA a été retenu pour réaliser cette révision, accompagné de la chambre d'agriculture de l'Allier et la Safer pour le volet agricole de l'étude.

En 2024, poursuite de la révision avec un travail sur les pièces réglementaires :

- document graphique qui définit les zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières) et les secteurs soumis à des prescriptions particulières,
- règlement écrit qui fixe les règles en matière d'occupation et d'utilisation du sol et d'aspect extérieur des constructions,
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui cadrent l'aménagement des futurs secteurs de projet.

Réunion publique le 18 décembre 2024 tenue à la Salle de la Grenette.

. **Instruction des autorisations d'urbanisme – données 2024 :**

- 100 demandes de permis de construire contre 85 en 2023
- 5 demandes de permis de démolir contre 4 en 2023
- 262 demandes de déclaration préalable contre 254 en 2023
- 89 demandes de certificat d'urbanisme informatif contre 77 en 2023
- 131 demandes de déclaration d'intention d'aliéner contre 134 en 2023
- 2 demande de permis d'aménager contre 0 en 2023
- 3 demandes d'enseigne contre 3 en 2023

. Le CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Ce contrat a été élaboré en 2021 avec l'État ; sa signature entre Monsieur Jean-Francis TREFFEL, Préfet de l'Allier, et la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » a eu lieu le 14 Février 2022.

Par une circulaire du 30 avril 2024, l'État a relancé l'animation des CRTE, renommés Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique.

Ces contrats « nouvelle génération » ont pour objectifs d'accélérer les projets de transition écologique en cohérence avec les ambitions fixées par les COP régionales.

Un travail de concertation entre la Communauté de Communes et les communes membres a donc été réalisé en fin d'année 2024, permettant d'établir le bilan des actions réalisées.

. RAILCOOP : Entrée de la Communauté de Communes au capital de RAILCOOP en 2021 ; la mission de RAILCOOP était de renforcer l'usage du ferroviaire sur tous les territoires pour contribuer à la transition écologique et par une participation de l'ensemble des bénéficiaires de cette mobilité.

Le projet phare était le rétablissement de la ligne LYON – BORDEAUX.

Octobre 2023 : Placement de Railcoop en redressement judiciaire.

29 Avril 2024 : Jugement prononçant la liquidation judiciaire.

Un point régulier est fait avec le SGC de Vichy concernant le devenir des 44 parts souscrites par notre EPCI.

. AMÉNAGEMENT DES BOURGS : des travaux se sont déroulés de 2003 à 2010 dans les 14 bourgs du Pays de Lapalisse.

En 2015, la Communauté de Communes a défini de nouvelles modalités d'intervention pour la mise en œuvre du nouveau programme relatif à l'aménagement de bourgs et la réhabilitation du patrimoine bâti de valeur.

En 2024 :

- fonds de concours versé en 2024 :

- à la commune de Saint-Christophe : 8 261,15 € (délibération de 2022)
- à la commune de Périgny : 10 500 € (délibération de 2023)
- à la commune d'Isserpent : 16 588 € (délibération de 2023) et 9 893,77 € (délibération de 2024)
- à la commune de Billezois : 4 501,75 € (délibération de 2024)

2 – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

- Existence de deux Zones d'Activités à Lapalisse formant le Parc d'Activités « Sud-Allier »

• Zone d'Activités « Près de la Grande Route » :

-2 cessions en 2024 :

-terrain ZA86 de 22 107 m² à SIREPAL SAS – acte du 26/06/2024 : 212 249 € HT

-terrain ZM40 de 6 605 m² à SAS DISTR Y ASSET – acte du 04/12/2024 : 79 260 €

- Portages fonciers par EPF AUVERGNE :

- terrain non bâti situé lieu-dit Saint-Amand, 03120 LAPALISSE à l'EPF AUVERGNE sis 63-65 Boulevard François Mitterrand – 63000 CLERMONT-FERRAND; parcelles ZM4 de 68 140 m², convention de portage foncier signé le 18 octobre 2021. Capital : 180 800 €. Durée 8 ans à compter du 27 avril 2023. Capital versé pour l'année 2024 : 21 761,59 €.

- terrain non bâti situé lieu-dit Pré Saint-Amand, 03120 PERIGNY à l'EPF AUVERGNE sis 63-65 Boulevard François Mitterrand – 63000 CLERMONT-FERRAND; parcelles ZI 10 de 2 270 m², convention de portage foncier signé le 18 octobre 2021. Capital : 1 120 €. Durée 8 ans à compter du 27 avril 2023. Capital versé pour l'année 2024 : 134,80 €.

- Par convention du 27/09/2010, location à la SAS L'AIRE DES VERTICES de 2 supports pour panneaux à l'entrée de la ZAE Près de la grande route à Lapalisse. Durée 12 ans = du 01/10/2010 au 30/09/2022. Renouvelée pour une durée similaire = du 01/10/2022 au 30/09/2034. Redevance annuelle : 333,32 € HT = 400 € TTC.

Actions réalisées en 2024 :

- Paiement du solde réalisation avant-projet pour extension au Bureau d'Études Réalités

• Zone d'Activités « Rosières » / « Bellevue » :

Pas de cession, ni d'acquisition.

Actions réalisés en 2024 :

- réfection de la voirie ZAE Rosières

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

. Réseau des chefs d'entreprises :

Créé par la Communauté de Communes en 2009, ce réseau regroupe les 20 sociétés les plus importantes du territoire (établi sur le critère du classement des bases de l'ancienne Taxe Professionnelle). Il a pour objectif la rencontre des entrepreneurs, la création de synergies et le développement des activités locales. Le club a été réuni le 17 juin 2024 et le 9 décembre 2024.

. Espace économique Télécéntré à Lapalisse :

Cet espace fonctionne depuis 2014, il avait été créé pour l'accueil de projets, l'hébergement d'activités nouvelles, l'exercice du télétravail dans un site adapté, l'organisation de rendez-vous professionnels, la location de salles de réunions équipées et dédiées aux formations et séminaires.

Depuis 2017, cet espace héberge le FABLAB et depuis Août 2023 l'espace micro-folie.

En 2024, un bureau a été loué au GAL TERROIR DU BOURBONNAIS.

. Le fablab communautaire, laboratoire de fabrication à l'aide de machines numériques, est installé au télécéntré depuis 2017 :

Fréquentation 2024 : 1274 visiteurs (919 en 2023), 54 abonnés (57 en 2023), 32 Animations organisées sur l'ensemble de l'année (26 en 2023) (Journée du reconditionnement, Mercredi Recré, Après-Midi découverte, Atelier Tirelire Pingouin, Centre Loisirs Lapalisse, Centre Loisirs SEV, Centre Loisirs Vichy, Centre Loisirs Bessay-Sur-Allier, Centre Social Jaligny, Jeux-Video, Atelier Baby-foot, Atelier Découverte CRP La Motte, Petite Collection du FabLab, Maquette Tour Eiffel, Repair Café, Animation Sphinx Egypte, Animation Mille-bornes, Ecole Maternelle, Ecole Droiturier, Ecole Lapalisse ULIS, EHPAD Lapalisse, Ornement Noël).

. Un challenge accueil start up est mis en place depuis 2016 : accueil de candidature de manière permanente, 5 dossiers maximum/an, avoir entre 18-30 ans et porter un projet de création/développement innovant. Cela permet d'être éligible à 2 bourses, l'une de 2500 € « laboratoire start up » et une seconde de 2500 € « start up ready ». Les candidats bénéficient d'une installation gratuite dans l'espace co working 6 mois en cas de lancement d'une activité, d'un hébergement gratuit si le candidat est extérieur au département. Participation gratuite pendant 6 mois au Fablab et passport découverte du territoire. Aucune candidature n'a été déposée en 2024.

. Opération bourse d'apprentissage :

Mise en place depuis 2002, cette bourse a pour vocation d'inciter les jeunes du Pays de Lapalisse à réaliser leur apprentissage chez un artisan, installé dans l'une des communes du groupement, de sorte à augmenter les chances d'installation sur le territoire et de permettre à terme la pérennité des entreprises.

Après obtention du CAP, l'apprenti décide alors, soit de réclamer le versement d'une bourse de 150 € si sa décision de ne pas s'installer à son compte, ou reprendre une activité artisanale ou commerciale, est définitive, soit d'opter pour une bourse de 17 000 € débloable en cas d'installation ou reprise d'activité artisanale ou commerciale dans les 10 années suivant la signature de son contrat d'apprentissage. Le dispositif est depuis 2016 ouvert aux postulants résidant hors du territoire.

Depuis 2002, 129 apprentis ont été signataires de la convention avec la Communauté de Communes. 4 ont été éligibles au dispositif pour la saison 2024/2025. 68 apprentis ont opté pour le versement des 1000 €/ 250 € ou 150€, selon l'année de promotion et 3 ont utilisé la bourse d'installation, l'un d'eux a reçu en 2024 la bourse de 5000 € versée au 3ème anniversaire de l'entreprise.

. Cellule économique de la Communauté de Communes :

La cellule économique a assuré 68 projets accompagnés en 2024. Le bilan de ces contacts est le suivant :

- 19 installations (28%)
- 39 dossiers en cours (57%)
- 10 échecs (15%)

. Territoire d'Industrie :

Rattachement de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au label Territoire d'Industrie qui reconnaît et valorise les territoires à forte identité industrielle. Lancée en 2018 dans le cadre de la politique industrielle du gouvernement, l'objectif principal de cette initiative est de soutenir le développement industriel et économique dans des territoires spécifiques en France.

Les « Territoires d'Industrie » sont des zones géographiques identifiées où l'industrie joue un rôle clé dans l'économie locale. Relancé pour la période 2023 – 2027, il y a désormais 183 Territoires d'Industrie en France, dont 2 dans l'Allier. La Communauté de Communes Pays de Lapalisse a rejoint le périmètre du Territoire d'Industrie Riom-Vichy. Ce périmètre est composé de 6 EPCI : Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, Communauté de Communes Plaine Limagne, Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, Communauté de Communes Sioule Limagne, Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

. Dispositif chèque Kdo Pays de Lapalisse :

Visant à promouvoir le commerce local, une opération « chèque-cadeau » a été mise en place et soutenue depuis 2019 par la Communauté de Communes en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier, pour l'association des commerçants et artisans ACAPLA. Portée par cette association, la gestion est assurée, par le biais d'une plate-forme informatique, par la CCI de l'Allier. Aide financière de la Communauté de Communes durant les 2 premières années.

Ces chèques cadeaux d'une valeur minimum de 15 €, peuvent être commandés par les comités d'entreprises, les associations, les particuliers. Une personne qui bénéficiera d'un chèque cadeau pourra ensuite l'utiliser dans le commerce de son choix parmi les 50 l'acceptant. Tous les commerçants et entreprises du territoire de la Communauté de Communes, adhérents ou non à l'ACAPLA, peuvent intégrer le dispositif. En 2024, la Communauté de Communes a participé à l'animation du dispositif.

. Aides versées aux entreprises du territoire :

-Aide à l'investissement immobilier d'entreprises : la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et le Conseil Départemental de l'Allier a été reconduite jusqu'au 31/12/2026.

Aides versées sur 2024 :

- CAVOK : 70 115,25 €
- FRANCE ALIPLUS : 4 506,16 €
- ANTHONY ET SES DÉLICES : 4 028 €
- LE PETIT GOURMAND : 3 559 €

-Aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente : convention entre la Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE et le Conseil Régional AURA valable pour la durée du SRDEII ou jusqu'à la signature de la convention suivante en vertu du SRDEII suivant ou révisé :

Aide versée sur 2024 :

- ANTHONY ET SES DÉLICES : 5 000 €

. Opération Boutiques éphémères :

Développée depuis 2017 dans le cadre de la revitalisation et l'amélioration de l'attractivité du centre-ville de Lapalisse. Il s'agit de favoriser l'ouverture de magasins éphémères à destination de professionnels ou d'associations entre mai et septembre, ou juin et octobre (les années Embouteillage). Ce qui permet également aux porteurs de projet concernés de faire connaître et de tester leurs activités. Deux thématiques sont ciblées en lien avec les dynamiques du territoire et le lieu d'implantation visé (proximité pied du château) : "Arts du Territoire" et "Boutique vintage".

Pour la saison 2024, la collectivité a pris en charge une partie du loyer fixé par le propriétaire (et prêt de matériel) à savoir une participation équivalente à 50 % du montant du loyer plafonné à 150€.

4 locaux vacants ont pu être réoccupés et selon différentes durées (6 en 2023) au 6 rue Churchill, au 10 rue Churchill (été et décembre), au 16 rue de la Fraternité et 1 quai de la Desbrie (vitrine animée) permettant à 2 groupements de créateurs et 1 porteur de projet de tester leurs activités soit 10 créateurs qui ont mis en avant l'artisanat local et la thématique vintage.

- Promotion du Tourisme, dont la création et la gestion de l'office de tourisme :

- Office de tourisme à Lapalisse :

Pour l'année 2024, l'Office de Tourisme a renseigné 5 404 personnes soit 17 % en plus qu'en 2023.

Concernant le site internet www.lapalissetourisme.com, nombre de visiteurs uniques : 17 469 (+59%) / nombre de pages visitées : 61 008 (x 2,3) / Abonnés réseaux sociaux Facebook : 5 091 (+4%) Instagram : 578 (+38 %).

L'office de tourisme est classé en catégorie II depuis le 7/09/2020, pour 5 ans.

Comme chaque année, les divers supports de communication ont été actualisés et l'Office de tourisme a participé aux différentes actions de promotion touristique du territoire :

- Mise à jour des publications : magazine touristique « terre d'immersion » (52 pages), carte touristique, brochures animations, sites internet, brochures campings,...).

- Un affichage dynamique est installé à l'Aire des Vérités, en complément de la borne pour diffuser images et vidéos en lien avec l'actualité économique et touristique du PAYS DE LAPALISSE.

- Rédaction et envoi de communiqués de presse pour chaque actualité et événement

- Travail sur les réseaux sociaux

- Des plans de communication spécifiques : document d'appel randos édité spécifiquement pour le salon du Randonneur de Lyon. Reliquat distribué ensuite à l'Office de Tourisme et aux campings.

Animations estivales : affiches et programmes.

Participation à des salons : salon des patrimoines fin février 2024 (200 contacts), salon du randonneur fin Mars 2024 (130 contacts), salon du voyage de groupes début novembre 2024 et salon Origine Auvergne fin Novembre 2024 (130 contacts).

Participation aux réunions de réseaux : comités techniques APIDAE, réunions avec l'agence Allier Bourbonnais Attractivité, journée d'échange touristique départementale (printemps) et sommets régionaux du tourisme en fin d'année, destination Grand Air,....

Animations 2024 :

Été 2024, d'avril à octobre, 18 rendez-vous (5 annulés cause météo ou faute de participants) ont été proposés par l'Office de Tourisme, souvent en partenariat avec des structures locales (Campinambulle, CAL, Clément Dionet). Fréquentation par les locaux majoritairement.

Animations saluées par le Premier Prix Initiative 2024 Villages Etape.

CA ANIMATIONS			
	2024	2023	2022
Nombre	159	129	125
CA HT	604,31 €	919,42 €	610,95 €

Spectacle Son & Lumière :

Reconduction du spectacle de 2023 à des dates différentes (en raison des Jeux Olympiques qui se déroulent à Paris) ; la thématique s'inscrivait dans un projet porté par le Département en 2024.

3368 spectateurs sur 5 soirées => taux de remplissage à 84 % avec 800 places disponibles. Édition à l'équilibre avec une augmentation des tarifs et une participation financière de la Région inattendue (21000 €). A noter, 15 partenaires pour un montant total de 13 250 € HT.

Les bénévoles : maintien du nombre de bénévoles et du dynamisme de l'Association « Les Compagnons du Temps ».

La communication spécifique : communication reconduite pour assésir notre présence sur les bassins de Vichy (centre-ville et hippodrome), Moulins et Roanne + stratégie sur la Saône-et-Loire avec des encarts publicitaires : affiches, tracts, banderoles en ville, affichage numérique dans les agglomérations (Vichy – centre-ville et hippodrome -, Moulins et Roanne), promotion terrain et campagnes sponsorisées Facebook/Instagram très porteuses (2 campagnes sponsorisées (dont une avec Allier Bourbonnais Attractivité – près de 22500 clics).

Billetterie : partenariat avec Ticketnet (hausse du CA de 71 % - à reconduire)

Le public : départements 42 et 71 en augmentation.

Satisfaction toujours positive.

Actions de développement selon plan d'actions :

- Partenariat Vichy Destinations
- Partenariat dans le cadre des Activités Pleine Nature
- Développements liés à la N7 :
 - Support numérique de découverte en itinérance de Moulins à Roanne en cours.
 - Excursion N7 créée pour la brochure groupes du club de réceptifs en Bourbonnais, distribuée à 3200 prospects. Bons retours avec 7 demandes de devis pour 2025 (4 avec la thématique et 4 confirmées)
- Vente du camping de Lapalisse
- Tourisme de savoir-faire et d'entreprise
- Rapprochement avec l'association entreprise et Découverte en lien avec les services développement économique et PAT.
- VTT avec Grand R
- Travaux, matériel, actions financés en 2024 :
 - achat panneaux et poteaux de signalisation pour chemins de randonnée
 - 2 barrières tourniquet
 - perceuse visseuse

3 - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement.

- Compétence GEMAPI : signature du Contrat territorial des milieux aquatiques des affluents de l'Allier (CTMA) le 26/07/2019, signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre CC Pays de Lapalisse et Vichy Communauté. Le territoire est concerné par leolan et le Mourgon.

Travail de terrain réalisé sur l'inventaire des sources du Mourgon par le bureau d'études, travail sur les plans d'eau de plus de 1ha. En lien avec le CTMA, la commission locale de l'eau du SAGE allier aval a lancé une étude d'inventaire des zones humides (à l'échelle du CTMA) cette étude a été lancée fin 2019.

Une pré-étude a été réalisée sur la rivière Besbre par le Conservatoire des Espaces Naturels.

Une réflexion est engagée par 3 EPCI (Entr'Allier Besbre et Loire, Pays de Lapalisse et Vichy Communauté) pour la réalisation d'une étude complémentaire et des travaux visant à améliorer la qualité de l'eau de la Besbre.

Transfert de la maîtrise d'ouvrage à Vichy Communauté pour la réalisation du nouveau programme d'actions du Contrat Territorial des Affluents de l'Allier (2023 / 2025) par décision du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2023.

Institution de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 Septembre 2023.

Fin 2023, lancement du recrutement d'un animateur pour le Contrat sur la Besbre.

Le Conseil Communautaire par délibération en date du 11 avril 2024 a fixé le produit attendu pour la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ; il s'élève à 80 000 €.

Ce produit correspond au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de cette compétence ; le produit de la taxe sera réparti par l'administration fiscale.

Les dépenses prévisionnelles correspondent aux contrats territoriaux sur l'Allier (pour le Mourgon et leolan), et sur la Besbre.

B - COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES**• POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**. P.I.G : Programme d'Intérêt Général - opérationnel depuis novembre 2017 :

Cette opération comporte 4 orientations prioritaires : lutte contre l'habitat indigne, amélioration des performances énergétiques des logements pour lutter contre la précarité énergétique et préserver l'environnement, adaptation des logements aux besoins de la population, et lutte contre la vacance des logements. Pendant la durée du PIG, des aides financières sont accordées par le Conseil Départemental de l'Allier, l'état, l'Anah et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

La mission d'animation et de suivi du PIG est assurée par la cellule habitat-énergie du conseil départemental de l'Allier. Une permanence mensuelle se tient à la Maison France Services.

En 2024, 16 dossiers ont été déposés (24 en 2023).

Pas de Forum de l'Habitat en 2024.

Concernant la lutte contre les logements vacants, les services ont œuvré pour accompagner les propriétaires afin de remettre leurs logements sur le marché.

398 logements ont été recensés vacants en 2024.

.Lotissement communautaire le Clos des Rosiers à Lapalisse :
Aucune vente de terrain en 2024.

-Travaux, matériel, actions financés en 2024 :

-achat panneau (annonce terrains restant à vendre)

. Requalification urbaine du quartier du moulin à Lapalisse :

La Communauté de Communes a débuté en 2011 l'aménagement d'ateliers permettant l'implantation d'activités commerciales et artisanales au pied du château de Lapalisse. Des contrats de location ont été conclus avec différents commerces depuis avril 2012.

Bail commercial conclu avec Mme Marie-Elisabeth TACHON au 27/03/2024, pour une durée de 9 ans.

La réhabilitation du moulin a débuté en avril 2018 avec comme projet, la création d'une résidence pour personnes polytraumatisées.

Le rachat du bâtiment du moulin par la Communauté de Communes à la Commune, pour 1 € symbolique, s'est fait par acte du 26/06/2019. Les travaux se sont déroulés jusqu'au printemps 2020, il reste à aménager l'intérieur du bâtiment. Un défaut de conception ne permet pas l'accueil de public dans les étages. Une recherche en responsabilité a été initiée en 2022 envers l'architecte et le bureau de contrôle.

Une nouvelle réunion expertise a été organisée le 9 janvier 2024.

Le 19 janvier 2024, une procédure en appel a été initiée par APAVE de la décision de l'expert de mettre hors de cause un certain nombre de sociétés.

La Cour Administrative d'Appel de Lyon a rejeté la requête de l'APAVE.

Cette procédure a bloqué la remise du rapport d'étape de l'expert ; il ne parviendra à la Communauté de Communes que le 10 janvier 2025.

La recherche de porteurs de projets se poursuit.

-Travaux, matériel, actions financés en 2024 :

- Paiement des honoraires d'avocat.

. Opération de revitalisation du territoire (O.R.T.) :

Définition du périmètre de l'ORT : l'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation du centre-ville de Lapalisse : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier.

La convention cadre Petites Villes de Demain valant ORT a été signée le 08 Septembre 2022 par Madame la Préfète, Valérie HASTCH, Monsieur Jacques de CHABANNES, Président de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE », Madame Stéphanie CHERVIN, Adjointe à la Commune de Lapalisse, et Monsieur Jérémie MENDES, Directeur de l'EPF SMAF AUVERGNE.

• CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En 2024 :

-réfection des voiries communautaires à Barraix-Bussolles, Lapalisse, Saint-Etienne-de-Vicq et Saint-Christophe.

Par délibération en date du 11 décembre 2024, le Conseil Communautaire a redéfini la voirie communautaire.

• CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

. Médiathèque – ludothèque de Lapalisse :

La médiathèque-ludothèque est un lieu d'accès à la culture ; elle propose un accès à des documents divers (livres, presse, DVD, jeux de société), en consultation sur place et/ou en prêt, ainsi que des actions de médiation dans le champ culturel.

Fonctionnement

Horaires	Tarifs	Conditions
Mardi : 15h00 - 19h00 Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00 - 19h00 Jeudi : 9h00 - 12h00 Vendredi : 15h00 - 19h00 Samedi : 10h00 – 17h00 = 26h d'ouverture hebdomadaire	Abonnements : de 6 à 25 € par an, selon l'âge et le lieu de résidence Consultation sur place gratuite Depuis le 1er janvier 2025 : gratuité pour les enfants résidant sur le territoire de la CC, les assistants maternels et familiaux Internet : 1.50 € l'heure, 0.80 € la demi-heure Photocopies/impressions N&B : 0.30 € en A4 (0.60 € en A3) Photocopies/impressions couleur : 0.50 € en A4 (1 € en A3) Connexion wifi gratuite Scan de documents gratuit	Prêt de 25 documents (tous supports) pour 3 semaines maximum Avis de retards envoyés par mail (ou courrier si absence de mail) Réservation de documents possible, sur place ou en ligne Site internet avec catalogue et compte lecteur

L'équipe est composée de 2 agents à temps complet et de 6 bénévoles qui effectuent des permanences d'accueil et de rangement (cumul des 6 bénévoles : 20h de présence par semaine).

Animations : pour le tout public, le jeune public, les seniors, les familles...

Communication : site Internet, mailing (via le logiciel), Intramuros, réseaux sociaux (compte de la Communauté de Communes), affichage dans les locaux, panneaux lumineux en ville, brochure

Chiffres 2024

Fréquentation (en italique : chiffres de 2023)	
Nombre d'entrées	192 (208)
Nombre d'abonnés (actifs)	538 (dont 451 adultes, 87 enfants) - (508)
Nombre de nouveaux inscrits	114 (111)
Espace multimédia	460 utilisations (414)



Fonds (en italique : chiffres de 2023)	
Nombre de prêts	28.176 (29.682)
Nombre de réservations	2089, dont 1055 en ligne (2806/1309)
Nombre de documents au catalogue au 31/12/2024	16.625 (hors prêts Bibliothèque Départementale et périodiques)
Nombre de documents en dépôt de la BDP au 31/12/2024	2089
Acquisitions	509 livres 69 jeux 58 DVD Plus d'acquisition musique sur support (CD)



Recettes et dépenses (en italique : chiffres de 2023)	
Dépenses d'acquisition	14.041 € - livres : 8839 € - DVD : 2722 € - périodiques : 1588 € - jeux : 892 €
Recettes liées aux abonnements	5.621 € (5.750 €)
Recettes liées aux services multimédia	3.239 € (2.248 €)
Braderie de livres (Embouteillage)	510 €



Animations (en italique les actions nouvelles ou recommencées en 2024)		
Type d'actions	Nombre d'actions	Personnes touchées (cumul des personnes présentes, pas forcément des personnes différentes)
Accueils de classes	15	365
Accueils de groupes hors scolaires : familles accompagnées par la MSD	5	39
Accueils Centre de Loisirs	15	340
Bébés Lecteurs	10	154
Crèche / RPE (à la crèche ou à la médiathèque)	12	131
Animations Jeux (adultes-familles)	11	158
P'tites Lectures (en soirée, 18h15)	6	51
Animations ponctuelles : conférences, lectures, rencontres, dictée, certificat d'études, Biblis en Folie	9	177
Spectacles : 2 très jeune public, 2 jeune public, 1 famille	5	264
Animations régulières : atelier d'écriture, Parlons Livres	9	80
Sorties : Foire du Livre de Brive	1	31

Lectures à l'EHPAD	4	81
TOTAL	102	1871

Rappel : le budget consacré aux animations provient exclusivement de l'Espace de Vie Sociale (association de la médiathèque). Les animations scolaires, péri et extrascolaires sont gérées par le personnel de la médiathèque ; les autres sont co-gérées par le personnel et par les bénévoles de l'Association (programmation, déroulement, paiement des intervenants le cas échéant).

Dispositifs

- Espace de Vie Sociale (CAF) : l'Association de la Médiathèque a renouvelé son projet social pour 2024-2027, ce qui lui permet un financement CAF à hauteur de 66 % de son budget de fonctionnement
- Bibliothèque Départementale : convention « Médiathèque Tête de Réseau », desserte tous documents (environ 10 % du fonds) – 5 points-lecture (Bert, Billezois, Isserpent, Périgny, Saint-Etienne-de-Vicq) + formations et prêt de matériel d'animation

Partenariats

- Ecoles et collège (Pays de Lapalisse et extérieurs)
- Accueils périscolaires et extrascolaires (Pays de Lapalisse et extérieurs)
- EHPAD
- Bibliothèque Départementale
- Micro-Folie et Fablab
- Micro-crèches et RPE du Pays de Lapalisse
- Maison France Services
- Musée de l'Illustration Jeunesse (Moulins)
- Maison des Solidarités du Département (Lapalisse)
- Association de Parents d'élèves Les Enfants des Vérités
- Association Agir en Pays Jaliginois
- Théâtre Procédé Zèbre
- Théâtre Barizière

Actualités 2024

- programme commun aux 3 structures (Médiathèque/Micro-Folie/FabLab) : brochure pour 3 ou 4 mois, intitulée « ça bouge ! », imprimée en interne, diffusée numériquement
- arrivée en janvier 2024 d'un nouvel agent, Aurore Chatard (adjoint du patrimoine), pour pallier le changement de poste de la responsable

-Travaux, matériel, actions financés en 2024 :

- matériel informatique
- aspirateur

. Micro-folie :

Le projet **Micro-Folie** est un dispositif culturel de proximité porté par le **ministère de la Culture** et coordonné par La Villette.

Il consiste en :

- un musée numérique : des œuvres numérisées et projetées en haute qualité, sur écran mural et sur tablettes individuelles, issues des collections des plus grands musées nationaux et internationaux
- des activités complémentaires : réalité virtuelle, actions de médiation autour des œuvres (conférences, ateliers...)

L'ouverture officielle a eu lieu le 30 septembre 2023 et a été inaugurée le 1er Décembre 2023 en présence de Madame la Préfète de l'Allier. La micro-folie est ouverte du mercredi au samedi, pour le tout public et pour les groupes la journée du jeudi leur est réservée.

L'entrée est obligatoirement gratuite et ouverte à tous ; une médiatrice a été recrutée à hauteur de 27h/semaine pour faire vivre le lieu et préparer les animations.

Plusieurs animations sont proposées, pour toucher tous les types de publics :

- lecture d'une histoire en lien avec une œuvre (enfants)
- atelier de pratique artistique (enfants/adultes/familles)
- conférence (adultes)
- mini-conférence sur la pause méridienne (adultes actifs)
- réalité virtuelle (adolescents et adultes)

Soit un total de 5 animations différentes par mois, en plus de la collection permanente accessible en continu.

En parallèle, la Micro-Folie peut accueillir des groupes, soit en déclinant une animation proposée au tout-public, soit en proposant une animation clé en main à la demande, élaborée par la médiatrice, en concertation avec la structure accueillie, et adaptée au type de public (scolaire/public âgé).

	Visites	Dont animations	Dont Groupes	Origine des groupes
Janvier 2024	128	31	73	Lapalisie (école élémentaire + Centre de Loisirs + EHPAD)
Février 2024	86	23	14	Nizerolles (association NizArt)
Mars 2024	135	49	24	Jaligny (centre social)
Avril 2024	81	23	21	Lapalisie (Visite démo prestataires – Centre de loisirs) Vichy (Centre social Barjavel)
Mai 2024	85	36	30	Lapalisie (EHPAD) – Vichy (Centre social Barjavel)
Juin 2024	132	20	98	Lapalisie (école maternelle) Bussay (centre de loisirs) – Vichy (centre social Barjavel)
Juillet 2024	87	39	10	Lapalisie (centre de loisirs)
Août 2024	82	65	0	
Septembre 2024	219	110	94	Lapalisie (école élémentaire et école maternelle)
Octobre 2024	386	16	183	Lapalisie (école maternelle, enseignants maternelle et EHPAD) – Tréteau (école élémentaire) – Sorbier (école élémentaire) – Varennes-sur-Tèche (école élémentaire) – Jaligny (école élémentaire) – Droituner (école élémentaire)
Novembre 2024	110	28	38	Lapalisie (école) Démonstration Conseillers EN Jaligny (classe Ulis du collège)
Décembre 2024	100	49	30	Lapalisie (école, ehpad)
Total	1421	412	547	

Équipements financés en 2024 :

- achat de PC, manette de jeu, tablettes, écran Speechi Touch 65 " interactif tactile, caméscope, découpeuse,
- isolation acoustique de la salle

. Espace aquatique Pays de Lapalisse :

Dans le cadre de son plan de sobriété énergétique, la Communauté de Communes du PAYS de LAPALISSE a fermé le stade aquatique du 23 décembre 2023 au 21 janvier 2024.

Heures d'Occupation des Bassins pour l'Année 2024

BASSIN INTERIEUR													
PERIODE SCOLAIRE													
				public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	Bbrage	codep	crocos	Acm	total cumulé
lundi	8h-13h et 14h-20h			3	4	1,5	1,5				1		11
mardi	9h-20h30			2	6	1,5		1			1		11,5
mercredi	9h-12h et 14h-19h			4			1,5				1	1,5	8
jeudi	9h-19h30			2	6	1,5					1		10,5
vendredi	8h-19h30			3,5	5,5	1	1,5						11,5
samedi	9h-13h et 14h-18h			3					1	1,5	1,5	1	8
dimanche	9h-13h			4									4

PETITES VACANCES SCOLAIRES													
				public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	Bbrage	codep	crocos	Acm	total cumulé
lundi	12h-20h			5,5		1,5	1						8
mardi	9h-12h et 14h-19h30			5		1,5						2	8,5
mercredi	9h-12h et 14h-19h			5			1					2	8
jeudi	9h-12h et 14h-19h30			5		1,5						2	8,5
vendredi	9h-12h et 14h-20h			6,5		1	1,5						9
samedi	10h-12h- et 14h-18h			6									6
dimanche	9h-13h			4									4

VACANCES D'ETE													
				public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	Bbrage	codep	crocos	Acm	total cumulé
lundi *	10h-19h			9									9
mardi	9h-12h et 13h30-17h30			7									7
mercredi	9h-12h et 13h30-17h30			7		1*							7 ou 8*
jeudi	9h-12h et 13h30-17h30			7									7
vendredi	9h-12h et 13h30-17h30			7									7
samedi *	9h-19h30			9,5		1							10,5
dimanche *	9h-18h30			9,5									9,5

* en fonction météo

BASSIN EXTERIEUR													
PERIODE SCOLAIRE mai juin et septembre													
				public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	Bbrage	codep	crocos	Acm	total cumulé
lundi	8h-12h et 14h-20h			6	4						1		11
mardi	9h-20h30			3,5	6			1			1		11,5
mercredi	9h-12h et 14h-19h			5	1						1	2	9
jeudi	9h-19h30			5	5,5						1		11,5
vendredi	8h-12h et 13h30-19h30			3,5	6,5								10
samedi	12h-13h et 14h-18h			3				1			1		5
dimanche	9h-13h			4									4

VACANCES D'ETE													
				public	scolaires	aquagym	aquabike	perf	Bbrage	codep	crocos	Acm	total cumulé
lundi	10h-19h			9									9
mardi	9h-19h30			9								2	11
mercredi	9h-19h30			9		1						2	11
jeudi	9h-19h30			9								2	11
vendredi	9h-19h30			9								2	11
samedi	9h-19h30			9,5		1							10,5
dimanche	9h-18h30			9,5									9,5

Fréquentation annuelle :

- adultes (abonnements + entrées individuelles + cartes trimestrielles+tarifs réduits) : 5 767 (5 378 en 2023)
- enfants (abonnements + entrées individuelles + cartes trimestrielles+moins de 4 ans) : 3 796 (3 977 en 2023)
- groupes (ACM ComCom + Hors ComCom) : 1 376 (1 678 en 2023)
- scolaires (primaires + secondaires) : 7 040 (7 625 en 2023)
- activités en régie (aquabike+perfectionnement adultes+aquagym+bébés nageurs) : 8 064 (7 125 en 2023)
- association club les crocos (adultes+enfants) : 2 598 (2 620 en 2023)
- autres associations : 1 371 (1 462 en 2023)

-Travaux, matériel, actions financés en 2024 :

Travaux de requalification : paiement solde définitif travaux supplémentaires suite au protocole transactionnel du 19/12/2023.

. Piscine de Bert : ouverture du bassin du 1er juillet au 31 août 2024.

Fréquentation Juillet / Août :

- adultes : 720 (576 en 2023)
- enfants : 484 (407 en 2023)
- étudiants : 46 (54 en 2023)
- cartes 10 entrées adultes : 19 (31 en 2023)
- cartes 10 entrées enfants : 23 (11 en 2023)
- cartes mensuelles adultes : 3 (4 en 2023)
- cartes mensuelles enfants : 0 (0 en 2023)
- campeurs : 134 (80 en 2023)

. Tennis de Bert : 3H00 de location (8H00 en 2023)

Travaux, matériel, actions financés en 2024 sur divers équipements sportifs :

- réalisation tranchées drainantes superficielles au stade du Breuil
- installation 2 vannes 2 voies sur réseaux chauffage panneaux rayonnants au gymnase de Lapalisse
- création de 3 city-stades : Isserpent, Le Breuil, Saint-Etienne de Vicq
- audit énergétique au gymnase de Lapalisse
- pompe filtration pour système d'arrosage au stade Bellevue de Lapalisse
- radiateur électrique club house Saint-Christophe
- 2 poubelles cendriers au stade Abel Chervier de Lapalisse
- autolaveuse au gymnase de Lapalisse
- 2 panneaux de basket au gymnase de Lapalisse

• **CREATION ET GESTION DE LA MAISON FRANCE SERVICES du Pays de Lapalisse (MFS)**

Cette structure mutualisée de services fonctionne depuis 2008 et est labellisée France Services depuis octobre 2020. La structure est ouverte 5 jours par semaine soit 27h. La MFS a pour mission de rapprocher les services publics au plus près de la population et de lutter contre l'exclusion numérique en accompagnant les usagers dans leurs démarches. La MFS de Lapalisse est intégrée au réseau national des 2800 « France Services » - Elle a vu le renouvellement de ce label en 2024 (cérémonie de labellisation le 8/10).

3 agents communautaires assurent l'accueil, l'accompagnement des usagers et l'aide à l'utilisation des outils informatiques et numériques en lien avec les démarches administratives de plus en plus dématérialisées.

A cette orientation et cet accompagnement polyvalent des agents France Services, s'ajoutent des accueils spécialisés très divers dans les domaines : santé-social-solidarité, retraite, fiscalité-droit-justice, numérique, habitat-logement et économie-emploi, ou encore le secteur associatif.

-En 2024, la structure a accueilli plus de 3000 usagers dans ses locaux et a renseigné près de 4000 usagers : comprenant la fréquentation des permanences physiques (32 organismes présents en 2024), celle des accompagnements par les 3 agents polyvalents et par la conseillère numérique, ainsi que les usagers reçus en visio et ceux enfin utilisant le poste informatique mis à disposition.

Rayonnement de la structure : 28 % des usagers reçus habitent en dehors du Pays de Lapalisse.

Les organismes qui ont reçu le plus d'usagers sont la Mission Locale de Vichy, les Médecine du Travail SSTI et MSA, la MSA, le Délégué du Procureur, les différents CMP et la CARSAT Retraite.

La Coopérative Eclotions a rejoint les locaux, tout comme l'association Les Petits Frères des Pauvres.

Les CMP adulte et sujet âgé ont ajouté des heures de présence.

La MFS a officiellement rejoint le réseau Guid'Asso.

-Parmi les autres actualités 2024,

Mise en place de rencontres régulières avec les assistantes sociales de secteurs. Échanges sur les problématiques sociales et partage de solutions.

Rencontre annuelle des secrétaires de mairie Pays de Lapalisse en novembre.

En fin d'année : Exposition « le métier d'assistant(e) maternel(le) »

Le 5 décembre : participation au Forum Allier Guid'Asso « Inspirer et accompagner les associations » à Bellerive s/Allier

-Les ateliers informatique/numérique :

en 2024 : fonctionnement de créneaux individuels dans les locaux ainsi que 3 interventions dans les écoles à Lapalisse.

Mise en place d'un programme d'ateliers informatique/numérique thématiques le mardi et jeudi jusqu'à fin avril 2024 : 1 groupe le mardi à Saint-Prix (5 à 7 personnes) / et 3 groupes le jeudi à Lapalisse (15 à 17 personnes) soit 20 séances, d'octobre à avril 2024 et parcours Ardoiz : 1 session de 5 séances, pour 2 personnes n'ayant pas de matériel ni de connexion.

Action Zéro illettrisme /France Travail : 10 bénéficiaires par groupe de 3-4 personnes de mars à juin.

Soit 55 ateliers réalisés, 312 participants au total, 114 accompagnements individuels.

(Absence de la conseillère numérique de fin octobre 2024 à fin mars 2025)

A partir de mi-décembre, mise en place d'ateliers animés par un conseiller numérique du Département le mercredi matin, avec un accueil de 2 groupes.

Différents travaux ont été menés à partir de septembre 2024 dans le cadre de l'extension de la Maison France Services :

-la création d'une nouvelle porte extérieure pour le bâtiment annexe dans la perspective d'un nouvel agencement des bureaux en 2025.

-la création d'une ouverture du mur séparant les cours mairie et MFS,

-et la réalisation d'une dalle pour le cheminement des usagers, depuis la cour MFS.

Travaux, matériel, actions financés en 2024

-Travaux d'extension et aménagements d'espaces verts

-achat siège de bureau

-achat aspirateur

• **AMENAGEMENT RURAL - Participation à des structures intercommunales rassemblant des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes dont l'organisation actuelle est régie par la notion de « PAYS » ou par une association de territoires concrétisée par convention :**

Adhésion au pôle métropolitain Vichy Clermont Auvergne et au GAL Départemental géré par la Communauté d'Agglomération de Moulins.

• **EQUIPEMENTS TOURISTIQUES, construction, aménagement, entretien et gestion notamment :**

Campings de Lapalisse et Bert ouverts du 11 avril au 13 octobre.

Camping de la Route Bleue à Lapalisse : 2649 nuitées (+ 13 %) - 2242 sur emplacements (+ 19 %) et 407 en HLL (- 11 %)

Camping de Bert : 361 nuitées (- 30 %) – 173 en emplacements (- 29 %) et 188 en MH (-32 %)

Travaux, matériel, actions financés en 2024 :

-Camping de la Route Bleue à Lapalisse : remplacement chauffe-eau dans le bloc sanitaire et climatisation réversible dans l'accueil

-Camping de Bert : commande de 2 chalets à HSD SAS CHALETS ALSATHUR, pour un montant de 113 232 € H.T.

Une taxe de séjour est instituée depuis le 1er janvier 2005 ; elle a pour but de promouvoir et de développer le tourisme sur le territoire.

Cette taxe est payée par les visiteurs passant au moins une nuit sur le territoire, elle est collectée par les logeurs. Produit de la taxe de séjour en 2024 : 20 335,01 € (dont 10% de taxe additionnelle à reverser au Département) pour le budget Office de Tourisme (10 088,03 € en 2023) et 2 123,10 € pour le Budget Hébergement de Loisirs (2 011,36 € en 2023), soit un montant cumulé de 22 458,11 €.

• CRÉATION D'UNE CUISINE COMMUNE AVEC L'EHPAD FRANÇOIS GRÈZE :

La Communauté de Communes a souhaité s'associer à la réfection des cuisines de l'EHPAD François Grèze de Lapalisse qui fabrique des repas tous les jours, pour produire des repas pour ses services : écoles d'intérêt communautaire, SPRAD, Crèches, Accueils Collectifs de Mineurs (ACM),...

En réalisant une coopération les deux entités sont devenues propriétaires d'une partie du bâtiment du rez de chaussée de l'Unité d'Alzheimer.

Elles ont équipé en grande partie ce nouveau site à neuf.

La cuisine a commencé la production des repas pour l'EHPAD, les crèches et les ACM le 14 Février 2022 et à partir du 28 Février 2022 pour le restaurant scolaire des écoles maternelle et élémentaire de Lapalisse.

Du personnel complémentaire a été recruté par l'EHPAD avec refacturation à la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » ; le recrutement en direct par la Communauté de Communes aurait créé une inégalité de salaire et d'avantages salariaux au sein de l'équipe des cuisines, la rémunération dans la Fonction Publique Territoriale étant moins élevée que dans la Fonction Publique Hospitalière.

Le nombre moyen de repas quotidiens sur 7 jours pour la Communauté de Communes s'élève à 251 et pour l'EHPAD à 441, soit un total pour les 2 entités à 692.

En 2024, 63 720 repas ont été fabriqués par la cuisine commune pour les services communautaires (59 195 en 2023).

• SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE (S.P.R.A.D.) :

Le service de portage de repas à domicile a poursuivi sa mission en 2024 en fournissant 23 244 repas. Cette année, plusieurs changements ont été apportés pour améliorer l'efficacité du service et la satisfaction des bénéficiaires.

Depuis le 8 avril 2024, afin d'éviter les livraisons trop tardives en fournissant le repas le jour de sa consommation, les horaires de livraison ont été adaptés : les livraisons s'effectuent les après-midi.

En mai 2024, une troisième tournée dédiée au circuit sur l'agglomération de Lapalisse a été créée. Cette nouvelle tournée a contribué à réduire le temps d'attente pour les clients et à optimiser la logistique.

La Communauté de Communes continuera à évaluer les processus et à chercher des moyens d'améliorer ce service.

• ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : acquise par décision du Conseil Communautaire du 15/07/2022 : MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE

Organisation et mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire.

Adhésions 2024 : 14 adhérents et 7 ayants droit.

Au total, le nombre actuel d'adhérents s'élève à 63, avec 23 ayants droit, ce qui porte le total des bénéficiaires inscrits au contrat à 86.

• JEUNESSE

- Mise en place d'un Conseil Communautaire des Jeunes et réalisation des actions proposées par cette instance, sous réserve que la Communauté de Communes y soit favorable et qu'elles se situent dans le champ de ses compétences

Fonctionnement :

Les jeunes se réunissent à partir d'un calendrier prévisionnel sous 3 formes :

- Commission de travail
- Assemblée avec les élus adultes
- Participation aux manifestations et événements du territoire

Les objectifs du CCJ sont :

- Permettre aux jeunes du territoire de s'exprimer sur les sujets d'actualité
- Proposer aux élus adultes des projets pour les jeunes
- Organiser les séjours et les « Pass' ados » avec le service Enfance-Jeunesse

Les Commissions :

Tout au long de l'année les jeunes se sont réunis sous forme de commissions pour traiter de certains thèmes et actions à mettre en place au sein de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

3 commissions :

- Solidarité
- Vie locale / animation
- Communication

Les décisions prises sont ensuite communiquées, lors des assemblées, aux élus adultes qui valident, ou non, les projets proposés.

En 2024, 29 jeunes de 10 à 18 ans fréquentent le CCJ :

Les actions effectuées par les jeunes en 2024 :

- Intervention de compagnons du temps – Préparation animation de Pâques : mercredi 20 mars 2024
- Animation de Pâques : samedi 6 avril 2024 : 50 enfants inscrits
- Buvette spectacle de magie : jeudi 18 avril 2024
- Réflexion pour un projet de voyage année 2025 : mercredi 26 juin 2024
- Réflexion pour les projets de l'année 2025 : mercredi 11 septembre 2024
- Préparation animation Halloween et animation pour le Téléthon : mercredi 9 octobre 2024
- Atelier maquillage à l'embouteillage : samedi 12 octobre 2024
- Animation Halloween : samedi 2 novembre 2024 : 50 enfants inscrits
- Préparation Animation de Noël ou du nouvel an : mercredi 4 décembre 2024
- Animation de Noël : 21 décembre 2024 : 50 enfants inscrits

- Création et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance :

. La micro-crèche Pom de Reinette à Lapalisse située Rue du 3ème millénaire est ouverte depuis fin 2012, elle a une capacité d'accueil de 10 enfants en simultané.

La micro-crèche dispose d'un espace et d'un équipement spécifique, mais aussi d'un espace commun avec le Relais Petite Enfance (RPE).

En 2024, 27 enfants de moins de 4 ans ont été accueillis sur l'année (28 en 2023).

En ce qui concerne le RPE : 3 Assistantes Maternelles fréquentent assidûment les temps d'accueils du RPE qui ont lieu les lundis et les vendredis matin de 9h à 11h30, avec une capacité d'accueil maximum de 8 enfants à elles 3.

En 2024, les échanges micro-crèches/RPE, RPE/Médiathèque, RPE/école maternelle ont été privilégiés.

. La micro-crèche Les Petits Trésors à St Etienne de Vicq est ouverte depuis 2017, au 3 Impasse de la Meillerode, disposant d'une capacité d'accueil de 10 enfants en simultané avec un fonctionnement semblable à la micro-crèche de Lapalisse, sans l'activité RPE.

En 2024, 18 enfants de moins de 4 ans ont été accueillis sur l'année (22 en 2023).

Travaux et acquisitions en 2024 :

- tablettes de pointage présence et nouveau logiciel
- matériel informatique pour la crèche de Lapalisse
- sèche linge pour la crèche de Saint-Etienne-de-Vicq

• CULTURE-EDUCATION

- Mise en place d'actions culturelles et d'animations - organisation des événements culturels à destination de l'ensemble de la population communautaire, excepté les fêtes patronales, les foires et les feux d'artifices.

- Mise en place d'actions culturelles et d'animations - organisation des événements culturels à destination de l'ensemble de la population communautaire, excepté les fêtes patronales, les foires et les feux d'artifices.

- Rôle d'accompagnement des projets associatifs et soutien à la communication des animations du territoire Réalisation d'un calendrier des animations associatives Pays de Lapalisse, animations relayées toute l'année sur différents supports de communication. 160 associations répertoriées.

- Accueil du Marché des Producteurs de Pays aux côtés de la Chambre d'agriculture de l'Allier place Leclerc à Lapalisse le 31 mai 2024. Parmi les visiteurs, peu d'entre eux ont partagé le repas sur place en raison des mauvaises conditions météorologiques. L'Union musicale de Lapalisse et le groupe Les Egarets ont été accueillis.

- Spectacle estival Son & lumière au château (7ème édition) « 1776 les chemins de la Liberté », organisé par l'Office de tourisme (cf compétence tourisme) avec l'aide des autres services de la Communauté de Communes.

- 10ème Embouteillage de Lapalisse, programme proposé par la Communauté de Communes du 8 au 13 octobre 2024 :

Mobilisation de 40 associations aux côtés de la Communauté de Communes, 17 entreprises partenaires, ainsi que le Conseil Départemental de l'Allier, plus de 200 bénévoles et 50 agents (auxquels s'ajoutent environ 300 bénévoles pour la tenue des buvettes associatives), 5 communes pour l'organisation des départs

Résultats quantitatifs : plus de 35 000 visiteurs durant le week-end, 900 véhicules anciens soit 2000 participants venant de 81 départements français & 7 pays européens, plus de 7000 repas/casse-croûte servis par les associations le samedi midi, 2600 visiteurs sur le site AVAIA durant le week-end, plus de 3000 objets vendus à la Boutique Embouteillage & Office de Tourisme, 500 camping cars accueillis au Pays de Lapalisse, 100 exposants le week-end

Site web Embouteillage : 134 000 pages vues / 37 350 utilisateurs – 10 860 abonnés Facebook soit +35 % / édition 2022 (8024)

Couverture dans les médias, promotion : communication locale, régionale, nationale, européenne et internationale presse écrite, web, radio, télévision : rediffusion de documentaires sur France 2, Arte – Reportages dans les JT 13H TF1 et M6 mag durant l'été – Présence de France 3 Auvergne JT19/20 2 émissions sur Europe 1 Les Balades du week-end et Balades en France

Tournage d'une séquence le jour de l'événement pour un film promotionnel Auvergne Destination

Couverture importante par le quotidien régional La Montagne, proposant également un stand sur l'événement.

Labellisation de Lapalisse « Ville d'accueil des Véhicules d'Époque »

et poursuite de diverses actions de communication et de promotion dans le cadre de la stratégie de développement touristique « Nationale 7 Historique » pour le Pays de Lapalisse. Impulsion à la dynamique d'ouverture d'un site dédié (privé) : la Borne 334 à Lapalisse.

- Communication : deux panneaux d'informations lumineux sont installés en centre-ville à Lapalisse. Festivités et autres rendez-vous du territoire, informations diverses sont annoncés par le biais du service animation. Depuis novembre 2023, ces affichages sont remplacés par deux panneaux lumineux financés par le Département.

-Application Intramuros : La Communauté de Communes dispose depuis 2020 de l'application INTRAMUROS. Les administrés des 14 communes reçoivent des alertes directement sur leur smartphone, accèdent aux actualités de toute leur commune, et de leur communauté de communes.

Des informations sont communiquées par chaque mairie, association, les services de la communauté de communes (annuaire, signalement d'un problème, associations, écoles, commerces, actualité des animations et événements et diverses autres actualités).

- Organisation d'activités périscolaires et extrascolaires, en éducatif et les associations

Le service Enfance-Jeunesse met en place, tout au long de l'année, des animations pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, sous forme d'Accueils de loisirs organisés :

- en semaine, avant et après l'école, et les mercredis (accueils périscolaires)
- durant les vacances scolaires (accueils extrascolaires)

Des animations ponctuelles organisées les week-ends sont aussi proposées en soutien des actions du Conseil Communautaire des Jeunes du Pays de Lapalisse.

Les Accueils sont encadrés par un directeur et des animateurs diplômés et répondent à la réglementation fixée par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Les Accueils reposent sur un Projet Éducatif, dont découlent des projets pédagogiques pour chaque période ou type d'accueils.

Les valeurs fondamentales sont la solidarité et l'entraide, la citoyenneté, la socialisation, l'épanouissement, le respect (des autres, de soi, de l'environnement) et la connaissance de son territoire.

Les programmes sont co-construits par la Direction, l'équipe d'animation et les enfants, qui sont acteurs de leurs accueils, grâce aux temps d'échange et aux bilans journaliers.

Le service a également en charge le suivi et l'animation du Conseil Communautaire des Jeunes, dont les actions concernent la vie du territoire, selon 3 thèmes : solidarité, vie locale et animation, communication.

Fonctionnement

Accueils périscolaires		
Matin et soir	Restauration scolaire	Mercredi
Lieux : écoles maternelle et élémentaire de Lapalisse	Lieu : restaurant scolaire, salle Bellevue	Lieu : Studio'J (depuis octobre 2024, au préalable dans les écoles de Lapalisse)
Horaires : 7h15-8h30 et 16h20-18h30	Horaires : 11h30-13h20	Horaires : 7h15-18h30 (activités de 9h à 17h30)
Tarifs : 2 € matin ou soir, 4 € matin et soir	Tarifs : 3,60 € (maternelle), 3,80 € (élémentaire), 4,75 € (extérieurs)	Tarification CAF + 3,80 € le repas (4,75 € pour les extérieurs)
Inscription auprès du service Enfance-Jeunesse (avant la rentrée de septembre) ou en cours d'année si besoin		Inscription par période (de vacances à vacances), par téléphone, mail, ou via le portail Famille

Accueils extrascolaires	
Lapalisse	BISS (Saint-Etienne-de-Vicq)
Lieu : Studio'J (depuis octobre 2024 ; auparavant gymnase communautaire et écoles de Lapalisse)	Lieu : école de Saint-Etienne-de-Vicq
12 semaines par an (vacances sauf 2 semaines en août et Noël)	9 semaines par an (petites vacances sauf Noël + juillet)
Horaires : 7h15 – 18h30 (activités de 9h à 17h30)	
4 groupes : 3-5 ans, 6-8 ans, 9-12 ans, ados	2 groupes d'âges
Direction : Elodie LALLIAS – Mélanie HANGARD	Direction : Thierry CANTAT
Repas préparés par la cuisine commune	Repas préparés sur place
Tarification CAF + 3,80 € le repas (4,75 € pour les extérieurs)	
Inscription à la semaine (journée ou ½ journée) par téléphone, mail, ou via le portail Famille	

Chiffres 2024

Accueils périscolaires nombre d'enfants / nombre d'heures / <i>en italique les chiffres de 2023</i>					
	Matin		Soir		Restaurant scolaire
Maternelle	48 enfants* (38)	1761 h (1577)	63 enfants (53)	4028 h (2890)	124 enfants (113)
Élémentaire	81 (82)	3538 h (4404)	122 (120)	7166 h (6634)	231 enfants (214)
TOTAL	129 enfants (120)	5299 h (5981)	185 enfants (173)	11194 h (9524)	355 enfants (327)
16493 h réalisées (15505 en 2023) = + 6,3 %					+ 8,60 %

* nombre d'enfants distincts accueillis entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024

Mercredi		Enfants en situation de handicap
176 enfants (201)	17522 h (20278)	7
-13,00%		

Accueils extrascolaires nombre d'enfants / nombre d'heures / <i>en italique les chiffres de 2023</i>				
	LAPALISSE		BISS	
Petites vacances	198 enfants (177)	19972 h (19966)	60 enfants (61)	6593 h (6159)
Grandes Vacances	235 enfants (201)	23105 h (20622)	55 enfants (49)	5294 h (4229)
TOTAL	548 enfants – 54964 h = + 7,8 % (488 - 50976)			

Enfants en situation de handicap	
7 enfants	896 heures

Dispositifs

- CTG avec la CAF (Convention Territoriale Globale) : 2022-2026
- GMR avec la MSA (Grandir en Milieu Rural) : 2022-2026
- PEDT (Projet Éducatif de Territoire) et Plan Mercredi : 2024-2027
- Charte avec les familles (MSA) : 2024-2027
- DAHLIR (soutien à l'accueil d'enfants en situation de handicap)

Partenariats

- **espace aquatique** : dispositif « J'apprends à nager », sur 10 mercredis ; 13 diplômes délivrés aux enfants
- **médiathèque** : chaque groupe d'âge se rend à la médiathèque une fois par période (mercredi) et une fois par vacances
- **Micro-Folie/Fablab** : ateliers sur place ou au Centre de Loisirs
- **Ciné Palice** : participation ponctuelle aux séances de cinéma du mercredi après-midi
- **Petite-Enfance** : renforcement des liens avec la crèche (temps d'échange, à Lapalisse et à Saint-Etienne-de-Vicq)
- **Autres** : EHPAD, associations sportives, etc...

Actualités 2024

-Agrandissement du **restaurant scolaire** (salle Bellevue) : passage de 3 à 2 services, avec un espace spécifiquement dédié aux enfants de maternelle

-Coût des travaux : 568.646 € HT (programme Ville de Lapalisse) – aides publiques : 303.500 €

-Ouverture du **Studio'J**, dans l'ancien foyer du Lycée Professionnel Agricole

-Coût des travaux : 2.049.366 € HT – aides publiques : 1.548.582 € + aide CAF et MSA : 386.000 €

Travaux, matériel, actions financés en 2024 pour le Studio'J :

-achat tente collective polyvalente pour ACM

-liaison en fibre optique du Studio'J

-matériel informatique : PC fixes et portables, écran, projecteur, imprimante

-2 lumaphores

-mobilier

-aménagement d'un parking et achat portails

-achat micro-onde, plaque vitrocéramique, réfrigérateur, congélateur, aspirateurs, lave-linge, sèche linge, téléviseur, panneaux de basket, système sono, jeux extérieurs,

-Renouvellement du PEDT et du Plan Mercredi pour 3 ans (2024-2027)

-Nouvelles modalités d'inscription aux mercredis et aux vacances : les 2 premiers jours d'inscription sont réservés aux habitants de la Communauté de Communes ; ouverture à tous (y compris hors territoire) le mercredi.

-Dispositif BAFA : dans le cadre de ce dispositif incitatif, 4 jeunes ont été formés aux métiers de l'animation

Un agent formé au BAFD (Direction)

Travaux, matériel, actions financés en 2024 pour le restaurant scolaire :

-banque réfrigérée « salad bar » présentoir

Travaux, matériel, actions financés en 2024 :

École élémentaire Lapalisse :

-2 stores intérieurs

-audit énergétique

École maternelle et élémentaire Lapalisse :

-extension parkings des écoles

-étude géotechnique de conception projet de construction ombrières photovoltaïques sur parking écoles Lapalisse

-matériel informatique

- Plan Alimentaire Territorial : Action transversale de dimension économique, environnementale et sociale.

L'animatrice du PAT recrutée le 5 septembre 2022 a démissionné le 4 septembre 2024. Une nouvelle chargée de mission a été recrutée le 23 septembre 2024.

Suite au diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture, le Conseil Communautaire a validé le 20 février 2024 la stratégie du projet alimentaire territorial ainsi que son plan d'action. Celui-ci comprend 6 grandes orientations déclinées en 17 fiches actions :

■ Axe 1 : Favoriser les circuits courts et la vente directe aux consommateurs

■ Axe 2 : Améliorer l'approvisionnement local en restauration hors domicile et en commerce alimentaire

■ Axe 3 : Pérenniser la production du territoire et la diversifier

■ Axe 4 : Augmenter la résilience de la production agricole par des pratiques agro-écologiques

■ Axe 5 : Promouvoir l'éducation à l'alimentation durable pour une meilleure santé de la population

■ Axe 6 : Lutter contre la précarité alimentaire avec un accès aux produits locaux et de qualité pour tous

Les différentes actions menées en 2024 :

Accompagnement à la création du Verger des Vérités : Cette association a pour objectif de créer et d'entretenir un verger collectif. 15 arbres ont été plantés durant l'hiver 2024.

Travail en collaboration avec l'EHPAD pour la cuisine commune : Mise en place d'une formation des cuisiniers de restauration collective en commun avec le PAT de Vichy Co sur la qualité nutritionnelle, le fait maison, les produits locaux, les protéines végétales par l'entreprise C5S. (février 2024) Participation à la mise en place du cycle des menus pour la restauration scolaire. Mise en place d'une newsletter à partir de décembre sur les pratiques de la cuisine commune, les repas 100% produits locaux.

Lancement du marché à bons de commande de la cuisine commune en juin 2024. Participation à la constitution de ce marché notamment sur la question des approvisionnements de qualité et, si possible, locaux.

Animations avec la mallette Goutodébat : Plusieurs animations ont été réalisées auprès de groupes d'enfants dans le centre de loisirs communautaire de Lapalisse ainsi que dans celui de la commune de St Etienne de Vicq.

Mise en ligne d'une **carte des producteurs locaux** en mars 2024.

Constitution et accompagnement d'un groupe de producteurs dans la conception d'un **espace de vente de produits locaux** sur la commune de Lapalisse. Des réunions régulières sont organisées afin d'avancer dans ce projet.

Ateliers pédagogiques sur l'alimentation durable avec l'association Landestini pour les élèves de l'école primaire de Lapalisse.

Organisation d'une conférence-discussion sur les facteurs psycho-sociaux de la transmission des structures agricoles, dans le cadre du partenariat Inter PAT 03, à destination des élus locaux, des élus agricoles et des agriculteurs de plus de 50 ans. - Septembre 2024

23 septembre 2024 : recrutement d'une nouvelle chargée de mission suite au départ de la précédente le 4 septembre 2024.

Participation au Groupe Installation Transmission Agricole de l'Allier (GITA 03) : L'objectif de ce groupe est de faciliter l'installation et la transmission agricole sur le territoire. Des outils ont été créés dans ce sens (2 frises présentant le parcours pour l'installation et celui de la transmission permettant d'identifier les grandes étapes auxquelles l'agriculteur doit penser. 1 carte de contacts de l'Allier à chaque étape du parcours). Participation à la mise en place d'événements sur cette thématique.

Journée « Demain, je transmets » à l'initiative des JA de l'Allier et en collaboration avec le GITA 03. La journée était à destination d'élèves en formation agricole, susceptibles de s'installer. (Niveaux 1ère, Terminale et BTS) et de potentiels agriculteurs cédants. Différents ateliers ont été organisés tout au long de la journée, avec une visite de ferme. - 10 octobre 2024 dans la commune Le Breuil

Événement « Rencontre des circuits courts du Bourbonnais » co-organisé avec le Conseil Départemental de l'Allier et l'Agence d'attractivité en partenariat avec les PAT du territoire de l'Allier. – novembre 2024

Projets avec la fédération des Chasseurs de l'Allier (Sensibilis'haie et Ecoverger) en lien avec l'école élémentaire et maternelle de Lapalisse pour la plantation d'une haie et d'un verger.

- PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET).

Le pilotage a été confié au SDE03 dans une démarche globalisée avec les 11 EPCI du Département.

Arrêté du projet en conseil communautaire puis envoi en consultation aux services de l'État, et approbation par le Conseil Communautaire dans sa séance du 14 décembre 2021.

Le 1er COPIL du PCAET s'est tenu le 16 Novembre 2023 à 19H00 à la Salle de la Grenette de Lapalisse, avec échange sur les ENR.

Les objectifs en consommation énergétique, en émissions de gaz à effet de serre (GES) sont atteints. La production d'énergie renouvelable est insuffisante sur le territoire. Des actions sont menées pour tous les axes.

Un bilan complet à mi-parcours est réglementairement obligatoire conformément à l'article R.229-51 du Code de l'Environnement.

Cette synthèse du bilan a été présentée aux élus le 22

l'avancement des grands objectifs stratégiques :

-Consommation d'Énergie : hausse de 10,2% entre 2015 et 2022, soit au-dessus de l'objectif fixé.

-Production d'Énergie Renouvelable : hausse de 26% entre 2015 et 2022, en deçà de l'objectif fixé, mais il faut noter qu'en 2023 et 2024 il y a eu une recrudescence des projets photovoltaïques qu'ils soient privés, agricoles ou publics.

-Émissions de Gaz à Effet de Serre : pas d'évolution entre 2015 et 2022, mais une forte proportion due aux transports routiers et à l'agriculture (89%), pour lesquels les collectivités ne peuvent pas intervenir directement.

-Qualité de l'air : l'évolution des différents composants d'analyse de la qualité de l'air est bonne mais en deçà des objectifs.

-Stockage carbone : 84 % du stockage est réalisé grâce aux forêts et aux prairies. Une progression de 0,8% par an est enregistrée.

Il faut noter que 90% des actions inscrites sont en cours de réalisation ; le bilan est encourageant car :

- pour les communes et l'EPCI, 19 fiches actions sont en cours, 1 est réalisée, 1 est non réalisée,
- pour les partenaires, 33 fiches actions sont en cours, 2 sont réalisées et 4 sont non réalisées.

PERSONNEL AU 31/12/2024Personnel titulaire :

1 attaché à temps non complet
 3 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 5 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 2 adjoints administratifs à temps complet
 1 ingénieur à temps complet
 1 technicien à temps complet
 2 agents de maîtrise principaux à temps complet
 1 agent de maîtrise à temps complet
 4 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe dont 1 à temps non complet
 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 7 adjoints techniques dont 1 à temps non complet
 4 agents sociaux à temps complet
 1 agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet
 3 agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 1^{ère} classe à temps non complet
 1 animateur à temps complet
 1 adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet
 2 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 3 adjoints d'animation dont 2 à temps non complet
 1 bibliothécaire à temps complet
 1 adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet
 1 adjoint du patrimoine à temps complet
 1 éducateur de jeunes enfants à temps complet
 2 auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet
 1 garde champêtre chef principal à temps complet
 1 conseiller des activités physiques et sportives à temps complet
 1 éducateur principal de 1^{ère} classe des activités physiques et sportives à temps complet
 1 opérateur des activités physiques et sportives principal à temps complet

Personnel non titulaire :

1 rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet – CDD
 1 rédacteur à temps complet – CDD
 6 adjoints techniques dont 4 à temps non complet – CDD
 3 adjoints d'animation à temps non complet – CDD
 1 auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet – CDD
 2 agents sociaux à temps complet – CDD
 1 conseiller numérique à temps complet – CDD

II - EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESTES A REALISER DEPENSES	RESTES A REALISER RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 437 194,14 €	9 122 674,60 €		
INVESTISSEMENT	3 149 511,65 €	2 781 113,02 €	544 207,00 €	688 857,00 €

Charges financières :
 (intérêts des emprunts) 46 382,51 €
 Remboursement en Capital
 des emprunts 189 889,24 €

BUDGETS ANNEXES :

En 2024, nous pouvions dénombrer 6 budgets annexes :

Budget Hébergements de loisirs, Budget Lotissement Le Clos des Rosiers, Budget Moulin de la ville à Lapalisse, Budget Office de Tourisme, Budget Service de portage de repas à domicile, Budget Z.A.E. Près de la Grande Route.

Au 31/12/2024, excédent réel global : 396 380,02 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 - VOLET FINANCIER

DÉTAIL

Commune de Andelaroche :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune d'Andelaroche)	149,56 €
TOTAL :	149,56 €
arrondi à :	150,00 €

Commune de Barraix-Bussolles :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Barraix-Bussolles)	710,79 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Barraix-Bussolles)	313,76 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Barraix-Bussolles)	14 800,00 €
TOTAL :	15 824,55 €
arrondi à :	15 825,00 €

Commune de Bert :

Piscine	19 185,21 €
Camping	7 859,85 €
Tennis	-32,00 €
TOTAL :	27 013,06 €
arrondi à :	27 013,00 €

Commune de Billezois :

Stade	5 221,65 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Billezois)	900,37 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Billezois)	2 410,25 €
TOTAL :	8 532,27 €
arrondi à :	8 532,00 €

Commune de Droiturier :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Droiturier)	3 128,12 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Droiturier)	2 205,00 €
TOTAL :	5 333,12 €
arrondi à :	5 333,00 €

Commune de Isserpent :

ACM BISS (part affectée à la Commune de Isserpent)	3 166,51 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Isserpent)	1 697,88 €
TOTAL :	4 864,39 €
arrondi à :	4 864,00 €

Commune de Lapalisse :

Piscine	193 230,87 €
Camping	26 021,47 €
Sport (stades, salle de sports B. Le Provost, tennis)	145 166,44 €
Entretien voirie	22 058,51 €
Comptabilité	40 567,57 €
Tourisme	20 964,47 €
Borne camping-car	-566,33 €
Personnel technique	47 264,76 €
Police intercommunale	22 442,11 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Lapalisse)	20 348,55 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Lapalisse)	93,91 €
Personnel mutualisé	464 362,00 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Lapalisse)	321 900,00 €
TOTAL :	1 323 854,33 €
arrondi à :	1 323 854,00 €

Commune de Le Breuil :

Stade	8 147,81 €
Utilisation stade foot St Prix par équipe de Le Breuil à partir d'août 2021	1 510,20 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Le Breuil)	2 285,88 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Le Breuil)	735,00 €
TOTAL :	12 678,89 €
arrondi à :	12 679,00 €

Commune de Périgny :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Périgny)	6 075,99 €
Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Périgny)	7 350,00 €
TOTAL :	13 425,99 €
arrondi à :	13 426,00 €

Commune de Saint-Christophe-en-Bourbonnais :

Complexe sportif (foot, pétanque)	7 473,78 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Christophe)	1 701,81 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Saint Christophe)	2 702,37 €
TOTAL :	11 877,96 €
arrondi à :	11 878,00 €

Commune de Saint-Etienne-de-Vicq :

Stade	8 920,44 €
Bibliothèque	3 393,07 €
ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Etienne de Vicq)	1 883,64 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Saint Etienne de Vicq)	5 385,39 €
TOTAL :	19 582,54 €
arrondi à :	19 583,00 €

Commune de Saint-Pierre-Laval :

Néant

	0,00 €
TOTAL :	0,00 €
arrondi à :	0,00 €

Commune de Saint-Prix :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Prix)

5 794,98 €

Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Saint Prix)

70 300,00 €

TOTAL :	76 094,98 €
arrondi à :	76 095,00 €

Commune de Servilly :

ACM Lapalisse (part affectée à la Commune de Servilly)

3 617,10 €

Écoles de Lapalisse (part affectée à la Commune de Servilly)

22 200,00 €

TOTAL :	25 817,10 €
arrondi à :	25 817,00 €

TOTAL GÉNÉRAL : 1 545 049,00 €